

INFORMATIONS PERISCOLAIRE

Chers parents,

Afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires, le **SIVOM de Villefranche sur mer** propose aux élèves de l'école Les Cigales de mer, un accueil périscolaire. L'équipe encadrante est composée d'une directrice et de personnels mairie afin de personnaliser au mieux l'accueil des enfants.

Le matin entre 8h00 et 8h30, dans une ambiance calme et sécurisante votre enfant a la possibilité de faire du coloriage, de jouer à des jeux de société, de s'amuser à l'extérieur... ou tout simplement de ne rien faire.

Pendant la pause méridienne entre 11h30 et 13h00, après ou avant le temps de restauration (repas préparés par une équipe de cuisinier) les enfants ont la possibilité de jouer à l'extérieur. Des ballons, des raquettes, des cordes à sauter et des élastiques sont mis à disposition.

Le soir entre 16h00 et 18h00, les enfants commencent par prendre leur goûter tranquillement puis ont la possibilité de s'amuser soit à l'extérieur soit à l'intérieur. Des ballons, des cordes à sauter, des raquettes sont proposés aux enfants qui jouent dans la cour. Pour les enfants qui préfèrent être au calme, rendez vous à l'intérieur où des jeux de construction, des jeux de société, des coloriages sont à leur disposition. Les enfants ont la possibilité aussi de faire leurs devoirs. L'aide aux devoirs reste une démarche volontaire de l'enfant. Il est rappelé que l'équipe n'a aucune obligation de résultat quant à la réalisation des devoirs lorsque le parent vient récupérer son enfant. De plus, elle n'a en aucun cas vocation à remplacer le suivi et l'accompagnement parental.

Comment inscrire mon enfant au périscolaire ? Il faut remplir le dossier d'inscription que vous pouvez télécharger sur le site du SIVOM de Villefranche sur mer. N'oubliez pas de cocher la case correspondante à votre choix (périscolaire du matin et/ou du soir). Pour information, vous ne payez que lorsque votre enfant est présent.

Si votre enfant ne reste que sur le temps du midi, le dossier est également obligatoire. Par contre **l'inscription à la cantine ou toute question relative à la cantine se fait exclusivement auprès de la mairie.**

Tout au long de l'année vous pouvez joindre la directrice du périscolaire Mme GRISON Karen au 04 93 52 38 90 ou au 06 26 45 38 17

Pour toute question d'ordre administrative (dossier, facturation...) veuillez vous rapprocher du SIVOM de Villefranche sur mer.



RENSEIGNEMENTS, CONTACT ET RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

S.I.V.O.M de Villefranche / Mer

4 rue d'Esquiaou

06230 Villefranche sur Mer

Tel 04.93.01.86.60 / Fax 04.93.01.75.50

www.sivom-villefranche.org
jeunesse@sivom-villefranche.org



Responsabilités alternées des enfants sur une journée à l'école

Ce document synthétique est une vision globale des acteurs responsables des enfants sur une journée de présence sur l'école.

Ce qui suit vous permettra :

- De percevoir plus clairement les alternances entre le temps scolaire et périscolaire.
- De visualiser que durant une journée au sein d'un même établissement, différents modes de prise en charge de l'enfant se succèdent avec leurs propres équipes d'encadrement et leur propre législation.
- De mieux distinguer les responsables sur ces différents temps afin de mieux cibler vos interlocuteurs.
- De comprendre que le temps périscolaire est soumis à des démarches administratives spécifiques (dossiers périscolaires) qui doivent être complètes pour permettre à l'enfant d'être pris en charge dans le respect des textes en vigueur.

